

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 44 (1964)  
**Heft:** 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

**Artikel:** La sous-traitance en Auvergne  
**Autor:** Plauchut, J.M. / Paillas, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886954>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SOUS-TRAITANCE EN AUVERGNE

par Messieurs

J. M. PLAUCHUT

M. PAILLAS

*Directeurs*

Après une enquête préliminaire conduite par le Centre Régional de Productivité et un fonctionnement d'essai de deux ans sous son égide, le Service sous-traitance Auvergne a été créé en 1964 sous la forme d'une association d'industriels et d'artisans de l'industrie métallurgique et connexe des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme qui forment la région économique de l'Auvergne.

Son but est de promouvoir et favoriser l'expansion des industries métallurgiques de la région en assurant une meilleure rentabilité et une meilleure utilisation des biens de production, notamment en centralisant la publicité des offres et des demandes de travail.

Pour cela trois moyens sont à sa disposition :

— rationaliser les échanges entre adhérents et correspondants extérieurs à la région;

— permettre aux adhérents de mieux connaître et d'utiliser de façon plus complète le potentiel régional;

— faire connaître les possibilités techniques et les disponibilités aux autres régions françaises et aux industriels intéressés des nations voisines.

L'Association est régie par la loi de 1901 (sans caractère lucratif) et ne dépend directement d'aucun groupement professionnel ou syndical. Elle est ouverte à tous les artisans et industriels de la métallurgie sans distinction d'aucune sorte.

Elle veut assurer son autonomie entière en réalisant son auto-financement au moyen des cotisations calculées sur la base du nombre de salariés de l'entreprise.

Les animateurs sont tous des industriels ou des artisans et le comité directeur est composé de façon à ce qu'une représentation géographique

et professionnelle soit observée. Un Directeur technique spécialiste expérimenté des questions industrielles de la métallurgie est responsable des contacts, des liaisons, de la recherche et de la diffusion des ordres de travail, de la tenue d'un fichier où sont codifiés les renseignements techniques des entreprises adhérentes ou correspondantes.

## FONCTIONNEMENT

### A. — *Les propositions de travail proviennent :*

1° Des adhérents désireux de sous-traiter une partie de leur fabrication soit parce qu'elle risque de dépasser les délais prévus, soit parce qu'elle n'entre pas dans leurs possibilités techniques.

2° Des correspondants des régions extérieures désireux de faire exécuter tout ou partie de leurs travaux par un ou plusieurs sous-traitants disponibles et valables. Cet aspect de la sous-traitance est d'ailleurs celui qui semble le plus intéressant pour les entreprises étrangères, car il leur permet de s'adresser à un seul interlocuteur. Le Service sous-traitance Auvergne par sa connaissance complète des moyens de fabrication d'une région économique tout entière peut, dès lors, se substituer à l'offreur et effectuer toutes recherches et prospections nécessaires à sa place, jouant ainsi le rôle de « Maître d'Œuvre » et transmettant les seuls résultats intéressants au donneur d'offre qui pourra ainsi établir rapidement le prix de revient correct d'un ensemble complet.

3° D'un autre organisme de sous-traitance qui n'a pu satisfaire son correspondant dans sa région.

### B. — *A la réception d'une offre de travail :*

1° Examen des documents ou précisions techniques qui l'accompagnent.

2° Demande de renseignements ou de corrections si nécessaire.

3° Recherche des machines ou moyens techniques indispensables à la réalisation des travaux demandés et de leurs propriétaires, en utilisant le fichier machine.

Vérification rapide des possibilités actuelles des preneurs d'ordres sélectionnés et communication de leur adresse au donneur d'ordres.

Il est utile de souligner que les tractations relatives au prix établi pour l'offre de travail ne sont pas du ressort du Service sous-traitance Auvergne et que la conclusion d'une affaire ne donne pas lieu à la perception d'une commission. Cette façon de procéder permet d'établir des relations nouvelles entre preneurs et offreurs d'ordres basées sur le seul aspect technique du problème; elle ne détruit ni les relations habituelles, ni la concurrence et ne peut créer un « favoritisme quelconque ».

C. — *Un bulletin bi-mestriel* qui signale les possibilités de nos adhérents est largement diffusé dans la région et chez les donneurs d'ordres traditionnels. Il est complété par une rubrique « Achats et Ventes » de matériel et matières premières d'occasion établie en tenant compte des besoins propres à la région et en collaboration avec les autres organismes de sous-traitance nationaux.

## RÉSULTATS

Après 6 mois de fonctionnement seulement :

- adhérents : 64;
- adhérents prévus fin 64 : 75 / 80;
- entreprises recensées : 93;
- machines fichées : 1 350;
- salariés correspondants : 7 850;
- affaires traitées : 64.

Nos adhérents représentent les activités suivantes :

— Fonderie, forge estampage, matricage, extrusion aciers alliages légers, métaux non ferreux, mécano-soudure mécanique générale, décolle-

tage, chaudronnerie grosse moyenne et petite dimension acier, inox, alu, tôlerie, traitements de surface, traitements thermiques, ressorts, modelage bois et acier, plastiques, construction, réparation, matériel électrique, câblage, pose de lignes, maintenance radio télévision, téléphones intérieurs, etc.

Les adhésions nouvelles se produisent au fur et à mesure que les hésitants, maintenant convaincus, nous rejoignent. Le nombre de nos correspondants va croissant et détermine de nouveaux et fructueux contacts avec les régions extérieures.

## PERSPECTIVES

Les services rendus ne se limitent pas aux seuls échanges de travaux, ils doivent revêtir l'aspect d'une assistance technique plus complète sous la forme de conseils en matière : d'implantation, d'organisation, gestion, commercialisation, méthodes, formation de personnel, etc., à la demande des intéressés et le plus souvent sous l'incitation du Directeur technique qui aura constaté une lacune lors de ses déplacements, ou à la suite d'une consultation, ceci par une orientation vers des spécialistes de ces diverses questions regroupées auprès d'organismes régionaux ayant vocation pour favoriser la promotion des entreprises.

Le fichier technique et la connaissance des moyens disponibles de la région sont de jour en jour plus complets; ce qui permet de renseigner utilement et efficacement les entreprises régionales, nationales, ou étrangères et de les aider à résoudre plus aisément leurs problèmes de fabrication (recherche d'une fabrication sous licence par exemple).

Les consultations de plus en plus nombreuses et d'origine de plus en plus diverses et lointaines sont le meilleur signe que nous ayons d'être sur la bonne voie.